Leuze-en-Hainaut, le 28 octobre 2026

PERMIS UNIQUE

DE CLASSE 2

A V I S

Objet : Permis Unique
2026/PU2/Pi4

Il est porté à la connaissance de la population que le Collège Communal, en séance du 19 octobre 2026, sur base du rapport de synthèse du Fonctionnaire Technique transmis le , a octroyé le Permis Unique sollicité par SRL Brasserie Dubuisson Frère pour l'extension des activités de la Brasserie Dubuisson – Chaussée de Mons, 28-30 à 7904 Pipaix.

Le **texte intégral** de l'arrêté susvisé et les **conditions imposées** peuvent être consultés au Service TRAVAUX - URBANISME - ENVIRONNEMENT **pendant vingt jours à dater du lendemain du premier jour d'affichage** du présent avis.

Par le Collège :

Le Directeur Général ff
Art. L1124-19 CDLD,

Q. Ponchaut.

Le Député-Bourgmestre,

H. Cornillie.